

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIRAZEIL**  
**DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020**  
**20 h 30 – Salle des Fêtes**

Nombre de conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Absent(s) : 02  
Pouvoirs : 01

Le conseil municipal de la commune de VIRAZEIL s'est réuni mercredi 30 septembre 2020 à 20 h 30 en à la Salle des Fêtes de la commune, en séance publique sous la présidence de Christophe COURREGELONGUE, Maire de VIRAZEIL

Date de la convocation : 25 septembre 2020

Présents : Christophe COURREGELONGUE – Alexandre LEBEDINSKY – Sylvie SCAFFINI – Vincent PAULAY – Renée MARTINETTI-BRICE – Pascal PIRA – Annie ZOÏA - Antoine REVERTE – Monique VALENTI – Olivia RIGO – Marcel THEVEUX – Javier CONCHESO-MARTINEZ – Gaëlle TONINI-HELBERT – Eric BRIEDA – Marie-Line PARAGE Patrick GLANES – Jennifer CELLOT -

Absent(e)(s) : Mme LARRUE-MARREL

Pouvoirs : M Jean-Claude LATASTE a Mme Renée MARTINETTI-BRICE

-----  
Mme Annie ZOÏA a été désignée comme secrétaire de séance

**Le compte rendu de la séance du 29 juillet 2020 est accepté à la majorité (3 absentions pour le vote du budget 2020).**

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les élus présents de leur présence, énonce l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

M. le maire demande au conseil l'autorisation de modifier le point 5 de l'ordre du jour pour indiquer que il s'agit de la Modification simplifiée n°2 du PLU et non n°1.  
Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Il informe que VGA va procéder prochainement à la constitution de 9 commissions.

De plus, il informe qu'à la date du 21.09.2020, le jugement du Tribunal Administratif a rejeté un recours administratif demandant l'annulation des opérations électorales du 15 mars 2020 (élections municipales de Virazeil. Ce recours avait été déposé par M. Eric BRIEDA à la date du 20.03.2020.  
L'ensemble des élus présents ce soir ont été informés de la décision du tribunal. M. le Maire lit l'exposé des motifs de la décision de justice confirmant qu'il n'y a pas eu de « manœuvre » de la part de la Liste Virazeil Pour tous et que la campagne électorale des municipales de Virazeil s'est déroulée conformément au code électoral.

## 1 Attribution des subventions 2020 aux associations.

Présidente de l'UNA, Mme MARTINETTI-BRICE quitte la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une subvention annuelle est accordée aux associations pour contribuer à leur bon fonctionnement. Il invite l'assemblée délibérante à examiner la liste proposée.

Aéromodélisme de Marmande 47	75 €	FNDIRP	75 €
Alliance 47	50 €	L'ADAPT	190 €
Amicale du personnel communal	1 500 €	Les Amis du Niger	135 €
ANACR	75 €	Les Loisirs de Sainte Abondance	0 €
ASAM	225 €	Le Petit Train du Passé	300 €
Art'A Théâtre Rural Virazeillais	350 €	Les Amis de Sainte abondance	260 €
Association de surendettement	100 €	Les Petites Fées	135 €
Asso Climatologique Moyenne Garonne	100 €	Observatoire Astronomie	135 €
Association des Parents d'élèves	1 050 €	Prévention routière	40 €
Association Randonnées Pédestres	135 €	Ré-création et Déco passion	135 €
Banque Alimentaire	100 €	Rugby Club Virazeillais	2 000 €
Buffalo's Dancers	135 €	Souvenirs Français	75 €
C A T M	90 €	Tennis Club	290 €
Chasse	1 000 €	Chœur et Amitié	135 €
Club photo Virazeil	135 €	Union Fraternelle A.C.V.G	195 €
Comité des fêtes Viraz	0 €	Union Musicale Marmande	300 €
Cyclo Club Virazeillais	0 €	Union Sportive Virazeil Puymiclan	3 800 €
UNA Virazeil	190 €	Divers	2 250 €
FNACA	90 €	<b>Total des subventions</b>	<b>17 000 €</b>

Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

## 2 - Attribution de subventions exceptionnelles 2020

Monsieur Vincent PAULAY adjoint au Maire délégué aux associations présente aux élus les demandes de subventions exceptionnelles de trois associations.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à examiner la liste proposée.

Le Club Astronomie de l'Eaubonne (compensation du vol de matériel dans leur local)	150 €
La section féminine Rugby Virazeil-Sainte Bazeille, « Les Louves » membre de la Nouvelle équipe du club de Rugby de Virazeil	200 €
L'Association des Retraités Agricoles de Lot-et-Garonne (Subvention de soutien)	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>450 €</b>

Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

## 3 - Délégations consenties au maire par le conseil municipal (délégation permanente)

M. le Maire expose que dans un souci de favoriser une bonne administration communale, les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2122-22) permettent au conseil municipal de

déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Il propose une délégation supplémentaire suite aux recommandations de la Trésorerie de Marmande.

Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

#### **- 4 – Commissions communales : calendrier et organisation**

Monsieur le Maire propose aux commissions communales de se réunir.

Il est proposé que :

- la commission de l'administration générale aura lieu le: 16 octobre 2020 à 18 h
- la commission « Communication » « *Lo Jornalet* » : 19 octobre 2020 à 17 h 30
- la commission « Ecole et activités périscolaires » : le 21 octobre 2020 à 17 h 30
- la commission « Affaires sociales » : le 04 novembre 2020 à 18 h
  
- la commission « Culture » : le 02 décembre 2020 à 18 h.

#### **5 – PLU : modification simplifiée n°2**

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération en date du 13 février 2019 indiquant qu'il faut lancer une procédure de modification simplifiée qui sera la n°2, donnant la parole à Pascal PIRA adjoint au Maire en charge de l'urbanisme.

Monsieur Pascal PIRA explique les raisons de cette obligation de procéder à une modification simplifiée du PLU, et donne lecture de l'exposé des motifs.

- La modification du règlement graphique et du règlement écrit de la zone Ub, afin **de créer une zone Ubc**, zone urbaine pavillonnaire, au sein de laquelle seraient autorisées les constructions destinées aux activités à usage d'artisanat et de commerce de détail.
- La modification du règlement écrit afin d'autoriser des nouvelles sorties sur la RD933, dans la partie agglomérée de la commune, et sous réserve que ces nouveaux accès n'aient pas d'impact sur la sécurité.
- La modification du règlement écrit afin de modifier une caractéristique architecturale concernant les ouvertures des fenêtres.

Un dossier sera consultable en Mairie du **19 octobre 2020 au 20 novembre 2020** ; un registre sera ouvert afin de permettre au public de formuler d'éventuelles observations aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de VIRAZEIL, durant cette période.

#### **6- Création de deux emplois à temps non complet pour le service périscolaire**

Monsieur le Maire expose aux élus que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement, sont créés par leur assemblée délibérante.

Ainsi, pour amender la délibération du 29 juillet 2020, il y a lieu de créer des emplois permanents par contrat de 28 h et de 30 h de un an, à temps non complet, pour le bon fonctionnement du service périscolaire.

#### **7 – Gestion du personnel : bilan de clôture de l'enquête administrative de 2019 – 2020**

M. le Maire donne lecture de toute la procédure et du bilan de de l'enquête administrative 2019-2020.

Cette enquête a été lancée en juin 2019, suite aux courriers de parents d'élève et des agents communaux dénonçant des faits présumés de maltraitance morale d'un agent communal sur des enfants des écoles lors des repas à la restauration scolaire. Cette enquête avait pour objectif d'établir de l'existence ou pas de fautes commises par l'agent mis en cause. Des courriers de parents d'élèves ont été reçus en mairie pour étayer les faits de « *maltraitance* » et aussi d'autres pour défendre l'agent mis en cause. L'enquête administrative a consisté à réaliser des entretiens des agents. Cette enquête a permis faire le point sur l'absence d' harcèlement moral de cet agent sur les enfants. Une enquête a été en parallèle assurée par la Gendarmerie qui a auditionné toutes les personnes concernées et a abouti à une absence de poursuite contre l'agent.

Ainsi :

Il n'y a PAS de faute professionnelle. Cet agent en charge des agents et des activités périscolaires a été en difficulté dans son poste de responsable, et dans des relations avec quelques familles. Elle a été aussi l'objet de nombreux reproches de la part d'autres acteurs des écoles.

A noter : une médiation a été menée par un organisme de formation pour faire le point sur les relations professionnelles dans le but de faire tomber les tensions et de faire le point sur les attentes de la commune. Il faut gagner en cohésion sur les comportements à avoir entre agents et vis à vis des élèves et des parents.

Les informations de cette enquête seront communiquées aux agents communaux.

#### **8 – Convention retraite 2020 – 2022 avec le CDG 47**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la mairie de Virazeil adhère à la **convention « Retraite »** proposée par le **Centre de Gestion de Lot-et-Garonne (C.D.G. 47)**.

Cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour 3 ans, renouvelable tacitement une fois, pour la même durée.

Elle permettra :

- L'information et la formation au titre des trois fonds : CNRACL, IRCANTEC et RAPFP ;
- L'information de vos agents en activité sur leurs droits à la retraite ;
- L'étude relative aux départs à la retraite avec estimation des pensions CNRACL ;
- L'intervention et l'assistance sur les dossiers relatifs à la CNRACL : immatriculation, affiliation, régularisation, validation de services, rétablissement, liquidation de pension (y compris d'invalidité ou de réversion) ;
- Le droit à l'information : Relevés Individuels de Situation et Estimations Indicatives Globales.

Pour la bonne exécution de ces missions, le C.D.G.47 demande à la collectivité une contribution financière globale et forfaitaire, dont le montant est fonction du nombre d'agents de droit public. Pour notre collectivité cette participation annuelle s'élève à **475 € (quatre cents soixante-quinze euros) pour vingt agents**.

#### **9 – Adressage : création de noms de rues au lotissement « Cœur de Bourg »**

Monsieur le Maire indique que nous devons continuer la procédure de l'adressage pour le lotissement « Cœur de Bourg » pour lequel il faut nommer deux rues. Un débat a lieu sur la base de plusieurs propositions.

La proposition pour la 1<sup>ère</sup> rue qui part du lot 13 au lot 15 est : rue **Denise LAFFARGUE**  
La proposition pour la 2<sup>ème</sup> rue qui part du lot 12 au lot 07 est : rue **Eugène ADOLPHE**

Ces deux propositions sont retenues et votées à l'unanimité par tous les membres du conseil.

#### **10. Territoire d'Énergie 47 : Convention d'occupation du domaine public parcelle F n°939 pour la recharge des véhicules électriques.**

M. le Maire informe le conseil que Territoires d'Énergie a fait parvenir une convention d'occupation temporaire des 35 m<sup>2</sup> occupés par les deux recharges électriques et le parking destinés à la recharge des véhicules électriques situés sur le parking de co-voiturage. Cette convention qui régularise cette occupation ne fait pas l'objet d'une délibération du conseil.

#### **11. Territoire d'Énergie 47 Désignation des élus communaux**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée, que la commune est adhérente au Syndicat Départemental Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (ex Sdee 47) qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Par conséquent pour représenter la commune à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne au sein de la Commission Territoriale d'énergie du Marmandais et former un collège, il convient d'élire, **deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.**

Monsieur le Maire propose un vote à « main levée » pour élire les 2 titulaires ainsi que les 2 suppléants.

Monsieur **Pascal PIRA** et Monsieur **Jean-Claude LATASTE** se sont portés candidats pour les délégués titulaires,

Monsieur **Vincent PAULAY** et Monsieur **Marcel THEVEUX** se sont portés candidats pour les délégués suppléants.

Ils ont été élus à l'unanimité.

#### **12. Médiathèque : bilan des travaux :**

Monsieur Pascal PIRA commente l'avancement des travaux de la médiathèque indiquant que ceux qui concernent les commandes électriques sont terminés. Il explique que le carreleur qui n'a pu assurer les travaux prévus au marché pour cause de dépôt de bilan, est remplacé par l'entreprise MINVIELLE.

#### **Questions diverses :**

Mme CELLOT Jennifer indique que les enfants des écoles ont été amenés à faire une opération de nettoyage dans le cadre des activités scolaires. Elle fait part de son étonnement car les enfants n'avaient de protections particulières comme des gants. M. REVERTE, élu en charge des écoles, se renseigne sur ce manquement et les mesures adéquates seront prises.

La séance est levée à 23 h 25 mn